

<https://www.snetap-fsu.fr/Nouvel-article-No-9420Suppression-du-flechage-des-postes-du-concours-interne-de.html>



Suppression du fléchage des postes du concours interne de TFR

- Métiers - TFR-ATFR -

Date de mise en ligne : mercredi 18 mars 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Paris, le 18 mars 2026

Monsieur le Sous-directeur EDC,
Madame la Sous-directrice adjointe

Nous revenons vers vous au sujet du fléchage des postes pour les concours de [TFR](#) de l'enseignement technique agricole.

Si nous nous félicitons de l'ouverture de ce concours après tant d'années sans aucune perspective, comme nous l'avons déjà exprimé, nous déplorons le trop faible nombre de places offertes, notamment au concours interne ou encore l'absence de programmation pour les prochaines années. S'agissant du concours externe, nous considérons que la publication des postes constitue une mesure positive, permettant aux candidat-es de se projeter concrètement et de disposer d'une certaine visibilité sur les affectations possibles, en étant aussi un élément non négligeable pour les établissements concernés. La seule réserve tient au fait que la prise de poste n'interviendra qu'après la rentrée scolaire, au 1er novembre, ce qui aura des conséquences sur l'organisation des établissements.

S'agissant du concours interne, et c'est l'objet principal de notre courrier, nous regrettons que l'administration ne se soit pas engagée dans la voie que nous avons défendue lors des groupes de travail. Proposer une affectation locale à nos collègues en [CDI](#) ayant réussi les épreuves nous paraissait en effet une démarche cohérente, de nature à réduire concrètement la précarité subie par ces agent-es.

Ce choix est d'autant plus regrettable que vous avez affirmé, lors du groupe de travail du 10 février 2026, avoir consulté les établissements et nos collègues en poste afin de connaître les intentions des agent-es en CDI ou en voie de CDIisation. Or, les nombreuses remontées de ces derniers font apparaître une toute autre réalité : ni les agent-es directement concerné-es ni les établissements ne semblent avoir été véritablement consultés. Si notre vision ne prétend pas à l'exhaustivité, le nombre d'interrogations et la convergence des témoignages recueillis nous conduisent à interroger sérieusement les modalités de cette consultation.

C'est pourquoi nous demandons que, pour les deux postes ouverts à l'interne, le fléchage soit abandonné et que nos collègues en soient informés dans les meilleurs délais. Ce serait un signal positif adressé aux 58 contractuel·les de l'enseignement technique dont nous n'ignorons évidemment pas que toutes et tous ne sont pas éligibles au concours interne. Plus largement, ce serait une marque de reconnaissance à l'égard d'agent-es qui concourent au fonctionnement des laboratoires de nos établissements et font vivre le service public au quotidien.

Sachant pouvoir compter sur votre sens de l'écoute et sur votre considération pour les difficultés que cette situation pose à nos collègues, nous vous remercions, Monsieur le Sous-directeur, de l'attention que vous saurez porter à cette demande. Soyez par ailleurs assuré de notre engagement sans faille pour les collègues que nous représentons.

Pour les organisation membres de l'Élan commun :

Geneviève Laurenson

Secrétaire Générale adjointe SNETAP-[FSU](#) du secteur statuts et conditions de travail

Gaël Voisin

Secrétaire National du SNETAP-FSU en charge des personnels [ATLS](#)